

# AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE

SAISON 2022-2023



Afin de faciliter l'accès au sport pour tous et de relancer la vie associative, le CDOS 90 pilotera cette année encore plusieurs dispositifs d'aides à la pratique sportive.

Ces actions sont financées par le Ministère des Sports, l'Agence Nationale du Sport, la Préfecture du Territoire de Belfort et le Conseil Départemental 90.

L'objectif est de permettre aux 6-17ans (sous réserve de critères) de bénéficier d'une aide financière pour s'inscrire dans une association sportive pour la saison 2022-2023.



**PERMANENCES  
(INFOS ET DOSSIERS)**



**LES MARDIS DE 9H À 11H  
LES JEUDIS DE 14H À 16H**

**Comité Départemental Olympique et Sportif du Territoire de Belfort**

Site Bartholdi - 10 rue de Londres - 90000 Belfort

[territoiredebelfort@franceolympique.com](mailto:territoiredebelfort@franceolympique.com)

09 52 56 40 66

[cdos90.com](http://cdos90.com) - [@CDOS90](https://www.instagram.com/cdos90)



<b>DISPOSITIFS</b>	<b>PASSSPORT</b>	<b>AIDE AU MATÉRIEL</b>	<b>AIDE AUX LICENCES</b>
Public	6 - 17 ans révolus bénéficiaires de l'ARS 6 - 20 ans bénéficiaires de l'AEEH 16 - 20 ans bénéficiaires de l'AAH Étudiants boursiers de moins de 28 ans	Enfants de 6 à 17 ans révolus licenciés dans un club affilié au CDOS90 et résidant en QPV du Territoire de Belfort	Enfants de 6 à 17 ans révolus résidant dans le Territoire de Belfort et nouveaux licenciés dans la discipline
Aide	Remise de 50€ sur la cotisation	Remboursement de 50€ max sur du matériel sportif dédié	Remboursement de 20€ sur l'adhésion
Délais	31 Décembre 2022	Jusqu'à épuisement des fonds	
Contact	Club	CDOS 90	
Documents à fournir	Lettre ou mail du Ministère des sports certifiant l'ARS	Formulaire à télécharger sur le site cdos90.com avec justificatif d'achat de matériel et un RIB	Formulaire à télécharger sur le site cdos90.com et un RIB

Les trois dispositifs sont cumulables entre eux